

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DE PROGRAMMES PLURI-ANUELS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES ET DE LEUR STRUCTURE DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;

Vu les articles L820-1 à 3 et R 822-1 du code rural et de la pêche maritime relatifs au développement agricole et rural,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'arrêté modifié du 19 octobre 2006 relatif à l'élaboration et à l'évaluation du programme national de développement agricole et rural,

Vu le contrat d'objectifs pour les programmes de développement agricole et rural 2022-2027 des instituts techniques agricoles et de l'association de coordination technique agricole (ACTA) signé entre l'ACTA et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le 13 avril 2022,

ARRÊTE :

Article 1

Les programmes de développement agricole et rural présentés pour la période 2022-2027 par les instituts techniques agricoles listés en annexe 1 sont approuvés.

Article 2

Les programmes de développement agricole et rural inter-instituts présentés pour la période 2022-2027 listés en annexe 2 sont approuvés.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Article 4

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 Mai 2022

Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL

ANNEXE 1

Nom du programme
ASTREDHOR
ARVALIS

ANNEXE 2

Nom du programme inter-institut
Atteindre la Multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF)